



Santo Cèio

gazette

Petit journal de Sainte-Cécile-les-Vignes / Internet : www.sainte-cecile.org

Le Mot du Maire

L'actualité...



À l'honneur : JULIETTE MERCIER fête ses 100 ans



L'information municipale en direct



Félicitations à MARIE THÉRESE CHIBAUDEL, présidente des arts plastiques

Mes chers Concitoyens,

Après 7 années au service des céciliennes et des céciliens et de Sainte Cécile, je vous remercie du fond du cœur pour la confiance que vous nous avez accordée en nous reconduisant dans nos fonctions.

Je vous propose de continuer notre travail ensemble, avec la même énergie et le même dynamisme, de poursuivre notre élan économique en maîtrisant la fiscalité et assumer notre programme avec une solidarité sociale et intergénérationnelle.

Je peux déjà vous informer que nous avons beaucoup progressé et la mise en place de la nouvelle équipe (commissions, délégués aux organismes extérieurs) ne nous a pas arrêtés dans nos projets.

Les demandes de permis de construire pour les logements au dessus de la petite salle des fêtes et pour l'implantation de l'entreprise de Julien Profilé ont été déposées. Les terrains pour la construction du futur pôle éducatif ont été achetés.

De nombreuses réunions sont également menées pour la révision générale de notre

Plan Local d'Urbanisme (ancien POS) et pour l'extension de notre station d'épuration.

Les travaux de reprise des branchements en plomb avenue Charles de Gaulle et carrefour Louis Fournier ont, comme vous avez pu le constater (et l'endurer), commencé.

Il reste beaucoup à faire mais nous avançons sûrement dans les objectifs que nous nous sommes fixés.

Cette année, nous continuerons à travailler pour

améliorer la vie dans notre village, pour réaliser les investissements nécessaires et soyez certains que nous resterons à votre écoute, et que nous essaierons de répondre au mieux aux besoins de tous.

Toujours dévoué à votre écoute et à votre service,

Bien à vous.
Votre Maire
Max IVAN



UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

à la commission extra municipale Arts Plastiques

Artiste peintre, Marie Thérèse Chibaudel a travaillé de nombreuses années à Paris dans l'atelier de Madame Baroni, de renommée mondiale. Grâce à ses voyages et visites dans les plus grands musées elle a pu développer une connaissance artistique de haut niveau, et son œil critique lui vaut d'être reconnue par les peintres. Sans langue de bois, elle porte un jugement de valeur nécessaire à l'artiste et c'est ainsi qu'elle donnera sa propre impulsion à cette commission pour créer une nouvelle dynamique.

Succédant à Michel Conil, qui pendant de très nombreuses années, a su donner un élan culturel à ces expositions, elle gardera le rythme d'une exposition tous les mois et demi.

En préparation celle du 14 Juillet, et pourquoi pas un salon de Noël, pour nos peintres céciliens ? (le calendrier 2008 étant déjà programmé).

De nombreux projets sont à l'étude, pour ouvrir l'Espace Culturel à d'autres expressions artistiques.



À L'HONNEUR à Sainte-Cécile-Les-Vignes



JULIETTE MERCIER a été nommée Citoyenne d'Honneur par Monsieur le Maire Max Ivan

*C'est pour la jeune dame
D'à peine cent ans que voici
Que je dois déclarer ma flamme
Avec un brin de poésie*


*On la nomme toujours Lily
Ce serait le nom d'une rose
Il y a bien longtemps cueillie
Et qui chaque jour s'est éclose
Dans le grand bouquet d'une vie*

*Une fleur séchant dans les pages
Du vieux livre des souvenirs
Dont on garde seuls les passages
Qui laissent le goût de vieillir
Les épines devenues sages*

*Aujourd'hui alors qu'on la fête
Je ne vais dire qu'un seul mot
De cette belle Juliette
Je veux être le Roméo*

Jean Flour – Le 15 avril 2008
Photos Lorette Fabre.

Lors de son discours, très commenté par notre centenaire à l'esprit toujours aussi vif, Max Ivan lui a remis la médaille de la ville frappée à son nom. Très heureuse d'être entourée de sa famille et de ses amis, elle a écouté très émue un poème qui lui était dédié. Un grand moment d'émotion.

Page 2 FÉLICITATIONS À L'HONNEUR	Page 10 JURI'S INFOS	Page 17 QUART D'HEURE PROVENÇAL	
Page 3 VIE ÉCONOMIQUE	Pages 11 à 15 VIE ASSOCIATIVE	Page 17 FOYER DE L'AMITIÉ	
Pages 4 à 10 INFORMATIONS MUNICIPALES	Page 16 HISTOIRES	Page 18 - 19 INFOS PRATIQUES	

La gazette est éditée sur papier recyclé satiné, en quadrichromie à l'encre végétale

Association des commerçants et artisans

Dans le cadre de l'action écologique menée par la C. C. I. (Chambre du Commerce et de l'Industrie) et le Conseil Général « *Ne mettons pas la nature à sac* », chaque commerçant et artisan cécilien membre, distribuera gratuitement à ses clients, des sacs réutilisables.

Basée sur un constat simple, 20

minutes c'est le temps d'utilisation moyen d'un sac plastique, 400 ans c'est le temps nécessaire à sa décomposition, cette campagne sensibilisera les consommateurs avant l'arrêt définitif de la distribution des sacs plastiques en 2010.

Lancement de l'opération le 25 avril 2008.



Nouveaux commerces à Sainte Cécile les Vignes



M. Julien Friedmann vient d'ouvrir début avril à la Z. A. de Florette un entrepôt « AUTO 3000 ». Il y vend des véhicules d'occasions.

Portable 06 50 64 95 39
Tél/Fax 04 90 30 92 74
auto.3000@orange.fr



Ingénieur, certifié par l'AFAQ/AFNOR, j'exerce l'activité d'expert en diagnostics immobiliers.

Ces diagnostics sont obligatoires lors de la vente de biens immobiliers et concernent la recherche d'amiante, de plomb, l'état énergétique de l'immeuble, l'état de l'installation gaz, ... et s'ajoutera l'état des installations électriques au 01 /01/2009.

Originaire du Nord, installé à Sainte Cécile depuis juillet 2007, j'ai travaillé 20 ans dans l'industrie et créé maintenant ma propre activité.

Olivier Degraeve
04 90 40 42 77
06 77 34 34 77
olivier.degraeve@wanadoo.fr
Chemin de la Rabasse
Sainte Cécile les Vignes

Tous solidaires avec Mélody

Une grande action de solidarité s'est engagée en faveur d'une petite fille de 4 ans, Mé-



lody Montag, atteinte d'une grave maladie génétique, la neurofibromatose. Son seul espoir de guérison réside dans un traitement proposé par un médecin chercheur canadien. L'Association « Princesse Courage » créée il y a un mois par ses parents a pour but de recueillir l'argent nécessaire pour permettre un séjour et une hospitalisation d'urgence au Canada. À Sainte Cécile, à l'initiative de sa grand' tante Josette, des tirelires offertes par les cartonnages Imcarvau

ont été déposées dans tous les magasins et lieux publics afin de permettre à chacun d'effectuer un geste de générosité en faveur d'une famille frappée par la pire épreuve qu'est la souffrance d'un enfant.

Pour soutenir Mélody dans son combat contre la maladie, les commerçants de Sainte Cécile proposent une action crêpes, animations, jeux (par les vigneron) et cirque « Badaboum » samedi 10 mai sur la place de la Mairie.

Venez nombreux. Les associations et généreux donateurs trouveront une tirelire où ils pourront déposer leur participation à cet élan de solidarité..

Site : <http://www.everyoneweb.fr/princessecourage/>
09 64 33 55 44
04 66 82 42 30
04 66 50 00 83
E-mail :
annie.p2@libertysurf.fr
paule.montmartin@orange.fr

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 mars 2008 à 9h00 (l'intégralité du conseil municipal est consultable en mairie)

I. Acquisitions foncières - Pôle éducatif

Lors d'un précédent conseil il a été décidé la construction d'un pôle éducatif. Afin de le réaliser, des négociations foncières ont été menées pour acquérir les terrains nécessaires. Celles-ci ont abouti et les surfaces nécessaires ont été trouvées dans le quartier de l'Arénier, en continuité du collège et du stade dans une zone non inondable classée actuellement en zone NC au PLU en continuité de la zone 4NA d'aménagements publics. Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver l'acquisition de l'ensemble des parcelles désignées ci-après :

Michel Sahuc :

- parcelle C294 pour partie : 4 875m²
- parcelle C 295 pour partie : 3 494m²
- parcelle C 1291 : 2 266m²
- parcelle C 325 : 1 108m²
- parcelle C 326 : 2 521 m²
- parcelle C 327 : 576 m²
- parcelle C 328 : 1 740m²
- parcelle C 290 pour partie : 200m²
- parcelle C 291 pour partie : 315m² pour un montant de 376 090€

Société Sainte Cécile :

- parcelle C 1290 : 1 500m² pour un montant de 33 000€.

GFA de FERRIERE :

- parcelle C 321 : 609m² pour un montant de 13 703€

Michèle Dumas épouse Monier:

- parcelle C332 : 2 949m² pour un montant de 66 353€.

soit un total de 22 153m² pour un montant total de 489 146€.

Par ailleurs, M. Sahuc a donné son accord pour la cession de 237m² au quartier de FERRIERE pour désenclaver le quartier qui est bloqué en urbanisation depuis 20 ans. (élargissement de la route actuelle de 3 mètres.) (parcelles C 135 et C 136)

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 mars 2008 à 17h00 (l'intégralité du conseil municipal est consultable en mairie)

I. Composition de la commission d'appel d'offres

La commune doit pour l'attribution de ses marchés publics demander l'avis de la commission d'appel d'offres. Il est donc nécessaire d'en constituer une.

La commission d'appel d'offres, est composée du maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein ainsi que de trois suppléants.

La commission d'appel d'offres suivante est élue :

- Président : Guy Penne (18 voix, 1 nul)
- Membres titulaires : Gabriel Monty, Nicolas Fouilleul, Christophe Beaumet (19 voix)
- Membres suppléants : Corinne Arnaud, Agnès Hostin, Pascal Crozet (19 voix)

II. Désignation de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants à la communauté de communes «Aygues Ouvèze en Provence»

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs des délégués du conseil municipal au sein d'un syndicat prennent fin en même temps que ceux du maire et des délégués qui avaient été nommés. La commune est adhérente à la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence et à la suite du renouvellement du conseil municipal et l'élection du maire, il doit être procédé à l'élection de quatre titulaires et quatre suppléants qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

Après réalisation du vote et dépouillement, le conseil municipal, proclame à l'unanimité



des membres présents et représentés :

- Max Ivan, Vincent Faure, Gilbert Vatain, Pascal Crozet, délégués titulaires à la CCAOP
- Louis Chalier, Claire Bresolin, Corinne Arnaud et Nicolas Fouilleul, délégués suppléants.

III. Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au syndicat «Rhône Aygues Ouvèze»

Afin de représenter la commune, Guy Penne et Max Ivan, sont désignés délégués titulaires au syndicat RAO, Agnès Hostin et Vincent Faure sont désignés délégués suppléants.

IV. Désignation de deux délégués du conseil municipal en qualité de membres au conseil d'administration de la maison de retraite «Les Arcades»

Le maire est président d'office du conseil d'administration,

De plus, vu les articles L 2121- 21 et L 2121- 33 du CGCT, vu l'article 1 du décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005, Guy Penne et Yvette Andre sont désignés pour siéger au conseil d'administration de la maison de retraite « les arcades ». Claire Bresolin, Vincent Faure sont délégués suppléants.

V. Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au syndicat intercommunal d'électrification rurale du canton de Bollène.

Afin de représenter la commune au comité syndical, Gabriel Monty et Gilbert Vatain sont désignés délégués titulaires au SIER. Pascal Crozet et Vincent Faure sont délégués suppléants.

VI. Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Aygues.

Afin de représenter la commune au comité syndical, Gabriel Monty et Christophe Beaumet sont désignés délégués titulaires au SIAA. François Trouillet et Jean François Maillet sont délégués suppléants.

VII. Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au syndicat intercommunal à vocation multiples du massif d'Uchaux.

Afin de représenter la commune au comité syndical, Claire Bresolin et Corinne Arnaud sont désignées déléguées titulaires au SIVOM du Massif d'Uchaux. Agnès Hostin et Agnès Vincent sont déléguées suppléantes.



VIII. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat mixte de défense et de valorisation forestière.

Afin de représenter la commune au comité syndical, Gabriel Monty est désigné délégué titulaire au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière. Jean-François Maillet, est délégué suppléant.

IX. Désignation de deux délégués au corps des sapeurs pompiers de Sainte Cécile.

Afin de représenter la commune, François Trouillet et Christophe Beaumet sont délégués au corps des sapeurs pompiers.

X. Désignation de trois délégués à la crèche « Les Cigalous ».

Afin de représenter la commune au conseil d'administration, Corinne Arnaud, Laure Morel et Agnès Vincent sont déléguées à la crèche.

XI. Désignation d'un délégué à la SEMIB+

Afin de représenter la commune au conseil d'administration, Gilbert Vatain est désigné en qualité de représentant de la commune

XII. Désignation de compétences au maire.

Vu l'article L2122-22 du CGCT, qui permet de déléguer certaines compétences au maire.

Vu la simplification de la gestion administrative que cela permet.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver les délégations de compétences suivantes au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

- l'alinéa 1 sur l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux

- l'alinéa 4 pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être conclus selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget. Cette délégation sera toutefois limitée au marché inférieur à 10 000 € HT. Tout marché supérieur à ce montant devra être approuvé en conseil municipal.

- l'alinéa 5 pour la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'ex-

cedant pas douze ans.

- l'alinéa 11 pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justices et experts ;

XIII. Création de commissions communales.

Le conseil municipal à l'unanimité nomme les membres suivants au sein des commissions municipales :

Commission des finances :

Président : Max Ivan

Vice-président : Vincent Faure

Secrétaire : Agnès Hostin

Membres commissions : Jean-Pierre Nicolas, Nicolas Fouilleul, Guy Penne

Commission culture et communication, tourisme :

Président : Max Ivan

Vice-présidente : Claire Bresolin

Secrétaire : Louis Chalier

Membres commissions : Agnès Vincent, Corinne Arnaud, Nicolas Fouilleul, Gilbert Vatain, Agnès Hostin, Laure Morel, Stéphane Plat

Commission jeunesse et sports et écoles :

Président : Max Ivan

Vice-présidente : Corinne Arnaud

Secrétaire : Louis Chalier

Membres commission : Laure Morel, François Trouillet, Nicolas Fouilleul, Stéphane Plat, Christophe Beaumet

Commission travaux et énergies renouvelables :

Président : Max Ivan

Vice-Président : Pascal Crozet

Secrétaire Gilbert Vatain

Membres commission : Gaby Monty, Christophe Beaumet, François Trouillet, Agnès Hostin, Jean François Maillet

Commission urbanisme :

Président : Max Ivan

Vice - Président : Nicolas Fouilleul

Secrétaire : Corinne Arnaud

Membres commission : Gaby Monty, Vincent Faure, Gilbert Vatain, Stéphane Plat, Christophe Beaumet, Pascal Crozet, Jean François Maillet

Commission agriculture :

Président : Max Ivan

Vice - Président : François Trouillet

Secrétaire : Christophe Beaumet

Membres commissions : Gaby Monty, Jean François Maillet, Yvette André



État Civil

Mi Février 2008

à Avril 2008



Anais Louise Bénédictine WINAUD, née le 18 février 2008 à ORANGE (Vaucluse)

Lorys Jean Stéphane GESLAIN, né le 26 février 2008 à AVIGNON (Vaucluse)

Yanis Mohamed Henri EZ-ZEOUJNY, né le 04 mars 2008 à ORANGE (Vaucluse)

Chloé Line Marie MOREL, née le 23 mars 2008 à ORANGE (Vaucluse)

Meyssa ELLOUKMANI, née le 08 avril 2008 ORANGE (Vaucluse)

Celse Céleste Noémie CARAMAN, née le 09 avril 2008 à ORANGE (Vaucluse)



FERRANDO Justin, décédé le 23 février 2008 à ORANGE (Vaucluse)

SCHWEITZER Marcel Jacques, décédé le 06 avril 2008 à ORANGE (Vaucluse)

La doyenne de la maison de retraite, madame VABRE Marie est décédée à l'âge de 103 ans.

Permanences des Elus à la Mairie

(04 90 30 80 17)
de 10 h à 12 h

Le maire reçoit sur rendez-vous :

mardi – jeudi – vendredi

à partir de 10 h

Lundi

Vincent Faure

Mardi

Gaby Monty

Mercredi

Réunion des adjoints à 10 h 30

Jeudi

Gilbert Vatain

Vendredi

Claire Bresolin

Samedi

Vincent Faure

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 avril 2008 à 18h30 (l'intégralité du conseil municipal est consultable en mairie)

I. Approbation du compte administratif 2007 - Budget commune M14.

Le compte administratif du budget principal M14 pour l'année 2007 fait ressortir les résultats suivants :

I/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées : 769 546.57 €
 - Dépenses réalisées : 1 013 319.58 €
 = Résultat de l'exercice : 243 773.01 €
 + Résultat 2006 reporté : 822 465.18 €
 = Résultat global : + 578 692.17 €

II/ SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes réalisées : 2 315 578.91 €
 - Dépenses réalisées : 1 745 666.05 €
 = Résultat global : 569 912.86 €

Résultat de clôture global :

+ 1 148 605.03 €

Le montant des restes à réaliser s'élève en recettes d'investissement à 1 585 474 € et en dépenses d'investissement à 2 543 428 € (gymnase).

Compte tenu de ses résultats, le conseil municipal approuve le compte administratif tenu par Monsieur le maire pour le budget principal pour l'année 2007.

II. Approbation du compte de gestion 2007 - Budget commune M14.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

Considérant que ledit compte paraît être établi régulièrement sur les dépenses et recettes effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal M14 tel qu'il a été présenté par le receveur.

III. Affectation des résultats 2007 - Budget commune M14.

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 1997, relatif à l'instruction budgétaire M 14 des communes et des établissements administratifs, compte tenu de l'excédent d'investissement et d'exploitation enregistrés dans le compte administratif 2007, les résultats suivants sont affectés à la section d'investissement pour le budget principal M14 de l'année 2008 :

- au compte C/001 l'Excédent d'investissement reporté, pour un montant de : 578

692.17 €

- au compte C/1068 « autres réserves section d'investissement », l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de : 569 912.86 €

IV. Approbation du compte administratif 2007 - Budget assainissement M49.

Le compte administratif du budget de l'assainissement M49 pour l'année 2007 fait ressortir les résultats suivants :

I/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées : 227 658.52 €
 - Dépenses réalisées : 339 741.81 €
 = Résultat de l'exercice : - 112 093.29 €
 + Résultat 2006 reporté : 53 709.63 €
 = Résultat : - 58 373.66 €

+ ICNE 2007 : + 30 257.13 €

= Résultat global : - 28 116.53 €

II/ SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes réalisées : 261 455.45 €
 - Dépenses réalisées : 177 179.85 €
 = Résultat global : + 84 275.60 €

Soit un Résultat de clôture :

+ 56 159.07 €

Le montant des restes à réaliser s'élève en recettes d'investissement à 7 702 € et en dépenses d'investissement à 0 €.

Compte tenu de ses résultats, le conseil municipal approuve le compte administratif tenu par Monsieur le maire pour le budget assainissement pour l'année 2007.

V. Approbation du compte de gestion 2007 - Budget assainissement M49.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

Considérant que ledit compte paraît être établi régulièrement sur les dépenses et recettes effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement M49 tel qu'il a été présenté par le receveur.

VI. Affectation des résultats 2007 - Budget assainissement M49.

Conformément à l'instruction budgétaire M49 des communes et des établissements publics locaux, compte tenu du déficit d'investissement et de l'excédent d'exploitation

enregistrés dans le compte administratif 2007, les résultats suivants sont affectés à la section d'investissement et à la section de fonctionnement pour le budget d'assainissement M49 de l'année 2008 :

- au compte C/001 un déficit d'investissement reporté, pour un montant de : 28 116.53 €

- au compte C/002 Résultat reporté, section de fonctionnement reporté pour un montant de 84 275.60 €.

VII. Vote des taux des impôts locaux 2008.

Vu les différentes circulaires adressées par Monsieur le préfet de Vaucluse en vue de l'élaboration du budget primitif 2008

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2008,

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2008 examiné par la Commission des Finances,

Vu la masse fiscale à voter pour l'équilibre de ce budget,

Il est décidé de ne pas procéder à une augmentation des taux et de reconduire ceux de 2007 à savoir,

- Taxe d'habitation : 11.62 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.29 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.03 %

- Taxe professionnelle : 21.70 %

Le produit de ces contributions directes, à savoir 1 104 889 € permettront le vote en équilibre du budget primitif de l'exercice 2008.

VIII. Vote du budget primitif 2008 - Budget commune M14.

Le conseil municipal adopte le budget de la commune établi comme suit pour l'exercice 2008 compte tenu des restes à réaliser et des excédents constatés dans le compte administratif 2007 : (voir tableau en haut ci-contre)

IX. Vote du budget primitif 2008 - Budget assainissement M49.

Le conseil municipal adopte le budget annexe du service assainissement établi comme suit pour l'exercice 2008 compte tenu des restes à réaliser et des excédents constatés dans le compte administratif 2007 : (voir tableau en bas ci-contre)

Section de Fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Impôts et compensations	1 284 924 €	Charges de gestion courante	616 720 €
Dotations : DGF, DGD, péréquation	500 948 €	Charge de personnel et élus	819 540 €
Subventions (Etat, conseil général, ...)	232 200 €	Participations et subventions (associations, CCAS, syndicats intercommunaux, ...)	332 898 €
Autres recettes des services publics (cantine, CLSH, stationnement, ...)	198 600 €	Remboursement des intérêts des emprunts	90 000 €
		Virement à la section d'investissement (autofinancement)	357 514 €
TOTAL	2 216 672 €	TOTAL	2 216 672 €

Section d'Investissement			
Recettes		Dépenses	
Virement de la section de fonctionnement	357 514 €	Remboursement de l'emprunt	80 115 €
Excédent d'investissement de 2006	578 692.17 €	Frais d'études	63 673 €
Excédents de fonctionnement de 2006	569 912.86 €	Acquisitions terrains	510 300 €
Remboursement de TVA	40 000 €	Travaux de voirie	448 484 €
Taxe Locale d'Equipement	28 679 €	Autres opérations (école, logiciel, ...)	95 627 €
Subventions pour le club ados (Etat, CAF, Conseil général, ...)	192 474 €	Toiture église	250 000 €
Subventions pour le gymnase reste à réaliser 2007	1 393 000 €	Travaux gymnase	2 476 000 €
Subventions pour le centre de vie Louis Gauthier	170 000 €	Travaux centre de vie Louis Gauthier	290 966 €
Emprunt	884 892.97 €		
TOTAL	4 215 165 €	TOTAL	4 215 165 €



Section de Fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Taxes de raccordement	5 000 €	Intérêts de l'emprunt	64 819.86 €
Redevance assainissement SDEI	60 000 €	Intérêts courus N-1	- 4 307.40 €
Prime épuration agence de l'eau	20 000 €	Amortissements	79 928.35 €
Subvention du budget principal	100 076.39 €	Virement à la section d'investissement	130 462.18 €
Excédent d'exploitation 2007	84 275.60 €		
Autres	1 548 €		
TOTAL	270 899.99 €	TOTAL	270 899.99 €

Section d'Investissement			
Recettes		Dépenses	
Virement de la section de fonctionnement	130 462.18 €	Remboursement de l'emprunt	160 000 €
Amortissement	91 072.35 €	Déficit investissement 2007	28 116.53 €
Reste à réaliser de 2007	7 702 €	Travaux	41 120 €
TOTAL	229 236.53 €	TOTAL	229 236.53 €

X. Vote des indemnités aux membres du conseil municipal.

Vu l'article L.2123-23 du code général de collectivités territoriales fixant le montant plafond des indemnités de fonction alloués au maire,
Vu l'article L.2123-24 du code général de collectivités territoriales fixant le montant plafond des indemnités de fonction alloués aux adjoints,
Vu la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,
Vu la circulaire du 9 février 2007 relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,

Vu les fonctions exercées par le maire,
Vu les arrêtés de délégation aux 4 adjoints,
Considérant que pour permettre la bonne exécution des compétences communales, le maire a donné quatre délégations supplémentaires à des conseillers municipaux,
Le conseil municipal, décide par 18 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés de fixer ainsi les indemnités versées aux titulaires des mandats locaux :
- Un taux 32.2% de l'indice brut 1015 pour le maire
- Un taux 15.2% de l'indice brut 1015 pour les adjoints
- Un taux 4.0% de l'indice brut 1015 pour les conseillers municipaux ayant reçu délégation

XI. Délibération fixant le principe des achats concernant les festivités.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer ainsi les dépenses autorisées à Monsieur le maire en matière de festivités :
- Organisation des arbres de Noël pour les enfants du personnel (jouets).
- Organisation de cérémonies commémoratives, conférences, vœux du maire, départs en retraite, vernissages de salons de peintures, inaugurations et autres festivités.
- Réception au restaurant ou traiteur de personnel des administrations ou autres intervenants,
- Apéritifs en l'honneur d'associations ou autres organismes.
- Achat de fleurs ou cadeaux pour commémorations ou événements particuliers (naissance, décès, mariage, décorations, départ) touchant au personnel, aux élus ou à d'autres personnes liées à la vie municipale.
- Organisation de toutes autres cérémonies liées à la vie de la collectivité.

XII. Création d'un poste de rédacteur principal

Dans le cadre des avancements de grade de la fonction publique, le rédacteur de la commune peut prétendre à la nomination

dans le grade de rédacteur principal. Afin de valoriser le travail et l'ancienneté de cet agent, il est créé un poste de rédacteur principal pour le nommer sur ce poste. Il y a donc une création de poste mais les effectifs ne sont pour autant pas augmentés. En parallèle, le poste de rédacteur sera supprimé. Il est par ailleurs décidé de modifier le tableau des effectifs en supprimant les postes qui ne sont plus pourvus : un poste d'AT-SEM 1ère classe, un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet, un poste de garde champêtre chef, postes non pourvus à ce jour.

XIII. Contrat d'assurance groupe : risques statutaires.

La commune de Sainte Cécile les Vignes charge le centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; la collectivité se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, paternité, adoption.
Pour cette catégorie d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
- Durée du contrat : 5 ans, à effet au 1er janvier 2009
- Régime du contrat : capitalisation.

XIV. Subventions aux associations pour l'année 2008.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer aux associations régulièrement constituées, au titre de l'année 2008, les subventions suivantes en fonction de leur situation financière. (voir tableau ci-contre)
Il décide avec 16 voix pour et 3 abstentions d'attribuer une subvention de **400 € à l'Amicale des Donneurs de Sang**
Il décide avec 17 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre d'attribuer une subvention de **800 € à l'amicale des sapeurs pompiers.**
Il décide avec 12 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre d'attribuer une subvention de

Associations	Subventions
Comité des fêtes	40 000 €
Bibliothèque « Bouquin, Bouquine »	700 €
C.A.T.M.	300 €
Cécily's Major	800 €
Ciné C	150 €
Felibrenco Marius André	200 €
Judo Club Cécilien	920 €
La Boule Cécilienne	500 €
Amicale des Pêcheurs	300 €
Racing Club de Provence	4 570 €
Raquette Cécilienne	1 500 €
Sou des Ecoles	1 600 €
Taekwendo	380 €
ASTA	150 €
Associations crèche « les cigalous »	38 000 €
Association « poivre et sel »	500 €
Levez l'Encre	300 €

600 € au centre de musique « A portée de mains ».

XV. Désignation des délégués au « Clic ».

Le conseil municipal, décide de déléguer les personnes suivantes pour représenter la commune au sein de l'association « au delà des âges » :
Agnès Vincent et Vincent Faure

XVI. Désignation de deux membres au conseil d'administration de la maison de retraite « Les Arcades » en raison de leurs compétences.

Le conseil municipal, décide de désigner Mesdames Colette Bague et Mireille Bourchet en raison de leur compétence pour siéger au conseil d'administration de la maison de retraite « les arcades ».

XVII. Composition du conseil d'administration du CCAS de Sainte Cécile.

Le conseil municipal, décide de fixer à 10 le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS. Il désigne les 5 conseillers municipaux suivants:
Agnès Vincent, Vincent Faure, Louis Chaliier, Yvette André et Laure Morel.
Par ailleurs Monsieur le maire désigne les 5 autres membres suivants proposés par les associations de retraités, de personnes âgées et d'associations de personnes handicapées :
- Madame Colette Bague – Foyer de l'amitié
- Madame Mireille Bourchet – Foyer de l'amitié
- Madame Consuelo Valdecabres - APEI
- Monsieur Roger Farjon – CAT de Bollène
- Monsieur Denys Crozet – Foyer de l'amitié

Liste entière au premier tour

C'est la liste républicaine « Ensemble pour notre village » qui a été élue avec succès au premier tour avec une moyenne de 72 % des voix.

Le nouveau conseil municipal s'est donc réuni le samedi 15 mars 2008 à 17h, salle du conseil, afin d'élire son maire, ses adjoints et les délégations



demandant des votes à bulletins secrets.

Sous la présidence de Monsieur Guy Penne, doyen des conseillers municipaux, il a été procédé à l'élection du maire. C'est Monsieur Max Ivan qui a été élu avec 18 voix et un blanc. Monsieur le maire prend la présidence de la séance et fait procéder à l'élection des 4 adjoints. C'est Vincent Faure qui a été élu premier adjoint, Gilbert Vatain deuxième adjoint, Claire Brésolin troisième adjointe, Gabriel Monty quatrième adjoint. Quatre délégations ont été attribuées à Corinne Arnaud, Nicolas Fouilleul,



Pascal Crozet et François Trouillet. L'ensemble des conseillers municipaux a été nommé dans des commissions correspondant à leurs compétences et leurs desiderata (voir compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2008)
Dopée par une équipe municipale performante, moyenne d'âge 47 ans, les commissions se sont déjà mises au travail, fourmillant d'idées novatrices, impatientes de les réaliser.

XVIII. Approbation du marché à signer pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial avenue Jean Jaures.

Le conseil municipal, décide d'approuver le marché à signer avec l'entreprise TP Rouviere SAS pour les travaux d'assainissement pluvial sur l'avenue Jean Jaurès pour un montant de 74 927.19 € HT

XIX. Remboursement de tickets du centre de loisirs.

Dans le cadre du CLSH des petites vacances, les inscriptions et le paiement se font avant le déroulement de la session. Il arrive que pour des raisons médicales ou des situations familiales exceptionnelles, des enfants soient absents. Il doit alors être procédé au remboursement des tickets correspondants. Pour des inscriptions aux vacances, il est nécessaire de prendre une délibération pour procéder au remboursement. Cette situation concerne 1 famille pour 2 tickets soit 14 €. Le conseil municipal approuve le remboursement des 2 tickets à la famille concernée.

XX. Composition de la commission des impôts directs.

Le conseil municipal, procède à l'établissement de la liste des contribuables parmi lesquels Monsieur le directeur des services fiscaux désignera huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants :
- Entrepreneurs :
Pierre Flour, 41 avenue de la Libération – Ste Cécile les vignes, Lucien Rouvière, route de camaret - Ste Cécile les vignes, Philippe Lancellotti, route de Valréas - Ste Cécile les vignes
- Ouvriers/employés/cadres :
Bernard André, 39, avenue de libération - Ste Cécile les vignes, Joël Tournillon, route de suze - Ste Cécile les vignes, Mireille Mercier, route de valréas - Ste Cécile les vignes
- Viticulteurs :
Frédéric Penne, impasse gaston quenin - Ste Cécile les vignes, Vincent Ferrando, route de camaret - Ste Cécile les vignes, Christophe Beaumet, 21 route de bollène - Ste Cécile les vignes, Yannick Jouve, 26 cours du portalet - Ste Cécile les vignes, Claude Ducor, quartier du plan - Ste Cécile les vignes, Alain Tournillon, route de suze - Ste Cécile les vignes, Robert Leydier, avenue de la libération - Ste Cécile les vignes, Jean-Pierre Arnaud, route de suze - Ste Cécile les vignes, Jean-Marie Farjon, chemin de caffin - Ste Cécile les vignes, Eric Pascalin, route de lagarde paréol - Ste Cécile les vignes, Laurent Vatain, 29 ter avenue Kimmerling – Ste Cécile les Vignes, Jean-Claude Mercier, route de valréas - Ste Cécile les vignes
- Professions libérales :
Castanier Chantal, route de lagarde paréol - Ste Cécile les vignes, Michèle Francoz, 2 chemin de moreau - Ste Cécile les vignes
- Commerçants/artisans :
Jean-Claude Rouvière, cours du portalet - Ste Cécile les vignes, Claude Icard, route d'orange - Ste Cécile les vignes, Philippe Crisculo, chemin de caffin - Ste Cécile les vignes, Christophe Fert, quartier de l'araignée - Ste Cécile les vignes, Alain Cochet, chemin du bosquet - Ste Cécile les vignes, Patrick Alarcon route de bollène - Ste Cécile les vignes
- Contribuables retraités :
Denys Crozet, chemin de caffin - Ste Cécile

les vignes, Vincent Fioravanti, rue eugène bard - Ste Cécile les vignes, Michel Conil, impasse mistral - Ste Cécile les vignes, Micheline Guion-Poisson, route de suze - Ste Cécile les vignes
- Extérieurs à la commune :
François Fabre – 84820 Visan, André Monnier, route de Ste Cécile – 84290 Cairanne

les vignes, Vincent Fioravanti, rue eugène bard - Ste Cécile les vignes, Michel Conil, impasse mistral - Ste Cécile les vignes, Micheline Guion-Poisson, route de suze - Ste Cécile les vignes
- Extérieurs à la commune :
François Fabre – 84820 Visan, André Monnier, route de Ste Cécile – 84290 Cairanne

XXI. Composition de la commission communale de sécurité.

Conformément au titre VI article 34 du décret du 8 mars 1995 relatif à la commission communale de sécurité, les membres sont désignés pour 3 ans. Les mandats des conseillers et adjoints qui étaient membres de cette commission devaient prendre fin en 2007 mais en raison des élections, ils avaient été prolongés jusqu'en 2008. Le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour remplacer le maire :
François Trouillet, Gilbert Vatain et Stéphane Plat
Ensuite c'est le préfet qui prendra un arrêté fixant la composition communale de sécurité.

XXII. Modification de la délibération en date du 15 mars 2008 concernant la désignation des délégués au syndicat intercommunal l'aménagement de l'Aygues.

Lors du dernier conseil, il a été procédé à la désignation des délégués pour le SIAA. Suite à des empêchements de certaines personnes, il faut modifier les délégués et rapporter la précédente délibération. Gabriel Monty et Gilbert Vatain sont désignés comme délégués titulaires au SIAA. Christophe Beaumet et Jean François Maillet comme délégués suppléants.

Un nouveau président : MAX IVAN



La Communauté des Communes Aygues-Ouvèze de Provence (CCAOP) constituée de sept communes : Camaret, Sérignan, Piolenc, Travaillan, Violes, Uchaux et Ste Cécile les Vignes, a élu son président mercredi 02 avril 2008. C'est le président sortant Louis Driey, maire de Piolenc, qui a ouvert la séance en remerciant et félicitant ses collaborateurs, puis en dressant le bilan de sept an-

nées de travail consacrées au redressement financier de la CCAOP « Fier de l'œuvre accomplie » il laisse la doyen de l'assemblée Odile Bès de Sérignan, aborder l'ordre du jour : l'élection du président. **Max Ivan, maire de Ste Cécile les Vignes**, seul candidat, a été élu à l'unanimité par 26 voix et un blanc. Dans sa déclaration Max Ivan a souligné « son désir d'assurer sa fonction dans le même esprit de

respect et de confiance avec ses collaborateurs, avec pour but de passer d'une Communauté de gestion à une Communauté de projets. » Puis venait l'élection des Vice-présidents, les deux premiers à bulletins secrets : Marlène Thibaud maire de Camaret pour la commission des finances et du budget et Louis Driey, maire de Piolenc, pour la Commission du développement économique. Les quatre autres vice-présidents, élus à mains levées sont : Gérard Sanjullian, maire de Travaillan, Jacques Buschiazzo, maire de Sérignan, Henri Copier, maire de Violes et Alain Besucco, maire d'Uchaux. Marie-France Estival a été nommée secrétaire et Liliane Pellet secrétaire adjointe. Pour compléter la commission des finances et du budget, cinq délégués titulaires et

cinq suppléants ont été désignés. Le vin d'honneur offert par le nouveau président Max Ivan a clôturé cette séance, après avoir pris rendez-vous pour les prochaines réunions de travail qui auront à l'ordre du jour le vote du budget, les votes des taux 2008 des quatre taxes locales et le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2008. Réunion du 08 avril 2008 les taux des quatre taxes locales, inchangés par rapport aux six précédents exercices budgétaires sont :
Taxe d'habitation 1.04 %
Taxe sur le foncier bâti 1.85 %
Taxe sur le foncier non bâti 3.42 %
Taxe professionnelle 0.70 %
Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) augmente d'un point à savoir : Taux TEOM 2008 : 10 %

JURIS'INFOS par NICOLAS FOUILLEUL

Les drames de l'urbanisme local

Le droit de l'urbanisme fait partie de ces matières juridiques dont les origines sont anciennes mais qui se sont, au fil du temps, considérablement densifiées. Les principes de spécialisation, la volonté d'alléger les procédures, la recherche d'un urbanisme de qualité, la décentralisation, la sécurité juridique ou, encore, le « développement durable » sont autant de principes qui ont rendu la matière particulièrement complexe et riche de finesses juridiques. Si la pratique avec plus ou moins de bonheur, tend à simplifier l'ensemble, force est de constater que le juge administratif n'hésite pas à annuler les documents d'urbanisme élaborés par les collectivités locales. Les élus d'une petite commune de Normandie en ont fait les frais. À Tour en Bessin (Calvados), le maire nouvellement élu a donné sa démission parce que le tribunal administratif

a annulé le PLU en chantier depuis cinq ans, rapporte le quotidien « Ouest France » (07/04/08). Cette tragique affaire montre une fois encore toute la lourdeur de cette procédure et l'incompréhension des élus locaux. **Mais qu'est-ce que ce document d'urbanisme et, surtout à quoi sert-il ?** Documents de base de la planification urbaine, les PLU, créés par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), sont destinés à remplacer les plan d'occupation des sols (POS). Il faut noter que les POS ont connu un vif succès auprès des pouvoirs locaux, notamment, depuis que la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 avait confié la responsabilité de leur établissement et de leur gestion aux communes. Mais les POS, conçus à une époque où on privilégiait les extensions urbaines, avaient

une approche essentiellement foncière de l'urbanisme. Ils avaient pour objet de réglementer l'usage des sols. C'était insuffisant dès lors que l'on souhaitait orienter l'aménagement vers le renouvellement urbain qui, par définition, concerne des espaces déjà bâtis. Les PLU s'efforcent de répondre à cette nouvelle préoccupation. Ainsi s'ils continuent de fixer le droit des sols comme les POS, ils se différencient de ces derniers par leur aspect plus stratégique (Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD) et par leur caractère opérationnel (suppression des PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) et prise en compte des ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) directement dans le PLU). **Le PLU est donc le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou, éventuelle-**

ment, intercommunal. Le PLU, comme le POS, se présente sous la forme d'un dossier, mais dont le contenu est sensiblement différent. Ainsi, alors que le dossier de POS comprenait un rapport de présentation, un règlement, un ou plusieurs documents graphiques et des annexes, **le dossier de PLU comprend :**
- Un rapport de présentation
- Un PADD
- Des orientations spécifiques d'urbanisme (facultatives)
- Un règlement et des documents graphiques (qui mettent en œuvre sur le territoire de la commune le zonage prévu par les textes)
- Des annexes informatives.
Ces quelques précisions, permettent de mieux appréhender les difficultés engendrées par l'élaboration d'un PLU qui, aussi navrant que cela puisse paraître, sont susceptibles de décourager les élus les plus sincères et les plus motivés.

Faire aimer la lecture aux jeunes

Au moment où l'image et la parole menacent la suprématie de ce qui constitue notre plus grande richesse culturelle, les autorités académiques souhaitent préserver le livre auprès des jeunes en créant un lien entre les collèges et les bibliothèques municipales. Une relation a déjà été établie entre le collège Victor SCHOELCHER et la bibliothèque François Mitterrand pour la participation au concours national « Les incorruptibles ». Deux séries de livres ont été mises à la disposition des écoliers et des collégiens sur trois niveaux

d'âges, avec la participation de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Afin de développer cette relation qui s'est révélée bénéfique par les initiatives du collègue Mme Chalier, professeur de Français, et Mme Carballar, documentaliste, une convention vient d'être signée entre la principale du collègue Joëlle Charpail et Nicole Trincal, présidente de l'association Bouquin Bouquine, qui assure le fonctionnement de la bibliothèque. Un projet éducatif prévoit un concours inter-établissements avec la participation de collèges

d'Orange, Vaison, Carpentras et Sainte Cécile. Chaque élève devra s'engager à lire 4 ouvrages. Les livres seront achetés par la bibliothèque, qui recevra à cet effet une

subvention de la mairie, et par la BDP. Un intérêt particulier se porte sur la visite d'auteurs qui provoque une grande motivation chez les jeunes lecteurs.



Les personnes intéressées par un club d'échecs doivent se faire connaître et s'inscrire à la maison du tourisme.
Contact : Carole 04 90 30 78 35

Vendredi 23 mai à 18 h 30

Rencontre avec Yves FURIC, journaliste, écrivain, conteur « de l'actualité régionale au conte de Terroir » à la bibliothèque de Sainte Cécile les Vignes organisée par l'Association Bouquin - Bouquine.

Une nouvelle association

« Lire entre les Vignes » organise un salon du livre des éditeurs du sud et leurs auteurs, le dimanche 22 juin de 10h à 18 h sur le cours du Portalet à Ste Cécile les Vignes. Des animations pour les adultes et les enfants, sont prévues dans divers endroits du village (Bibliothèque, Jardin de la Chapelle, Espace

culturel ...) et à cette occasion, les viticulteurs de Ste Cécile les Vignes feront déguster leurs produits. Une dizaine d'éditeurs et d'auteurs seront parmi nous, pour nous faire découvrir le travail autour du livre. Venez nombreux participer à cette journée littéraire. (En cas de pluie, repli à la salle Camille Farjon)



BIBLIOTHEQUE municipale François MITTERRAND

« Bouquin - Bouquine » - Achat 1er trimestre

Sur ma mère	C. Ben Jelloun
Mort et vie d'E Stein	Y. Moix
Princesse	D. Steel
Simone de Beauvoir	H. Bouchardeau
Rapt de nuit	P. Mac Donald
Sous les vents de Neptune	F. Vargas
Sagan à toute allure	M. D. Lelièvre
Irish coffee	C. Higgins
Millénium (Tome 1, 2, 3)	Larsson
La saison rouge	C. Fernandez
Chronique du règne de Nicolas 1er	P. Rambaud
Un léopard sur le garrot	J. C. Rufin
Un amour de déraison	J. Boissard
Les années	A. Ernaux
Déborah, la femme adultère	R. Delorge
Battement d'ailes	M. Agus
La valse lente des tortues	C. Pancol
Dans les bois	H. Coben
La consolante	A. Gavaldà
La chanson de Charles Quint	E. Orsenna

STAGE MULTIACTIVITES

Quel succès !

80 enfants de 8 à 16 ans ont pu découvrir et s'initier aux différentes activités sportives et culturelles animées par les intervenants du club ados en partenariat avec quelques associations. Une quinzaine d'activités leur étaient proposées : judo, sand-ball, musculation, base-ball, cartophilie et philatélie, bafoha-ball, foot, hockey, badminton, foot-australien, ping-pong, basket, tennis, activités conte et caricature. Les enfants ont pu aussi apprécier les différents lieux

du stage : le Dojo, salle de musculation, stade Eric Cantona, plateau sportif du collège, courts de tennis, salle Camille Farjon. Pour information, c'est le 5ème stage consécutif et toujours dans le même état d'esprit « Bénévolat et convivialité » ou la notion de plaisir ressort toujours vainqueur. Encore merci aux Associations du Judo Club, Top Tonic, Racing Club Provence, Bibliothèque, Baila Salsa., Amicale Cartophile et Philatélie.



CLUB ADOS

Pour les vacances de printemps et dans le cadre des activités éducatives une quinzaine de jeunes du club ados, ont eu le privilège de visiter le musée Louis GAUTHIER qui est en cours d'aménagement. Cette visite était guidée par Solenne Fetisson qui a pour mission de mener à terme le projet de création d'un centre de vie à l'Espace Culturel et de remettre en valeur la collection

de Monsieur Louis Gauthier (divers insectes, différents animaux, l'école d'avant, des documents et objets originaux et passionnants...). Les jeunes ont apprécié cette visite très agréable et attendent avec impatience l'inauguration officielle qui va nous révéler certainement de merveilleuses surprises.



Le « Don du Sang » encouragé par le succès

L'assemblée générale de l'association pour le don du sang s'est tenue en mairie de Sainte Cécile les Vignes en présence du maire Max Ivan et des administrateurs de l'Etablissement Français du Sang, M. Di Maggio, responsable du secteur de Bol-

lène, et M. Questa, chargé de communication. Le président Denys Crozet et son adjointe Andrée Fournier ouvraient la séance devant une nombreuse assistance, signe de la vitalité de cette amicale entièrement composée de bénévoles. Une vitalité confirmée par le bilan de l'année 2007 présenté par la secrétaire Hélène Flour. Au cours des quatre collectes, 202 volontaires se sont présentés, 170 ont été prélevés, parmi lesquels 8 nouveaux. Une évolution notable et continue grâce aux efforts de communication entrepris puisqu'il



faut rappeler le nombre de 110 donneurs en 2003. **Des résultats remarquables alors que la situation générale est préoccupante en raison de l'augmentation des besoins et d'une baisse générale des dons.** Des mesures vont permettre de porter la limite d'âge pour les donneurs de 65 à 70 ans avec 6 dons par an au lieu de 4 pour les hommes et de 4 au lieu de 3 pour les femmes. Un nouveau test sera effectué sur les nouveaux donneurs afin de dépister une éventuelle anémie pour sécuriser encore davantage le prélèvement. Une formation sera proposée aux membres des amicales afin de leur permettre de répondre aux questions des volontaires. Après le rapport financier de Monique Raspail, le bureau

était constitué avec l'entrée de nouveaux membres : Nicole Trouillet, Betty Esseyric, Hélène Gleizal et Igor Poulin.

Le bureau de l'Amicale des Donneurs de Sang Volontaires :
Président : Denys Crozet
Vice-Présidente : Andrée Fournier
Secrétaire : Pascal Crozet
Secrétaire-adjointe : Hélène Flour
Trésorière : Monique Raspail
Trésorière adjointe : Monique Mercier

La dernière collecte a eu lieu le lundi 21 avril - 59 donneurs se sont présentés - 54 ont été retenus dont 5 nouveaux.

Nouveau à Sainte Cécile les Vignes en septembre 2008 - Cours de danse

Eveil à la danse (à partir de 4 ans)
Classique, Modern'Jaz, Disco'Dance
Enfants (filles et garçons) - Adolescents - Adultes
Les cours seront donnés par le professeur Marie-Jo Delhove

le professeur de danse (également musicien/animateur et multi-instrumentiste) Benny Delhove.

Infos et inscriptions le jeudi 4 septembre 2008 de 17 h à 19 h 30 à la salle municipale (Mairie).

Également cours de danse de salon : toutes les danses de bal (Tango - Les valse - cha'cha - samba - foxtrott - disco'rock - paso - rumba - salsa,...)
Les cours seront donnés par

Les personnes intéressées par cette nouvelle activité culturelle peuvent en faire part dès à présent à la Maison du Tourisme.

Ces différents cours sont proposés par l'Association Rétro-Danse - Loi 1901 (affiliée à la Fédération Française de

Danse) -

Renseignements
06 85 79 84 20.



Communiqué du Centre de Musique « A Portée des mains »

L'association lance un appel aux habitants de Sainte Cécile qui disposeraient d'un local vide et non utilisé. En effet, l'association souhaiterait bénéficier d'un local à demeure pour organiser ses cours le lundi, mercredi et samedi pour la rentrée prochaine. Actuellement 22 heures de cours collectifs sont dispensées dans trois salles avec les aléas directs ou indi-

rects (travaux, réunions, instruments de musique subissant les transports, transfert et déballages...) perturbant sérieusement le bon déroulement des cours. Alors, s'il existe parmi vous un mécène bien inspiré qui posséderait un local fermant à clé et qui accepterait de le louer à l'association pour l'euro symbolique, il a déjà toute la considération de

l'Association et ses remerciements les plus chaleureux.

Merci de contacter Joëlle Schmittheissler au :
06 10 82 47 86
ou 04 90 34 80 61

Les rendez-vous importants :

14 Juin 2008 : Participation de quelques élèves à la Fête

de la Musique de Lagarde Paréol
15 Juin 2008 : Concert de fin d'année des élèves du Centre de Musique
21 Juin 2008 : Participation à la Fête de la Musique de Sainte Cécile
24 Juin 2008 : Assemblée Générale de l'Association + date encore non arrêtée : concert donné au Collège Victor Schoelcher

FESTIVAL « LESART EN SCENE » - 5 JUILLET 2008

La commune de Sainte Cécile les Vignes a la joie de vous présenter la 5ème édition de son festival « LESART EN SCENE » consacré aux spectacles vivants : musique, danse, théâtre. Organisée par le Comité des fêtes de Ste Cécile, **cette manifestation culturelle se déroulera le week-end du 5 juillet 2008 et se clôturera dans la nuit.**

DANSE ET ANIMATIONS ESTIVALES

Samedi, à partir de 18 heures, la danse africaine et orientale seront à l'honneur sur la place Max Aubert. Le tout agrémenté d'une buvette et d'un barbecue. La Fanfare en Pétard viendra mettre le feu à la place Max Aubert avec du gros son et des textes revendicatifs mais festifs.

THEATRE

Samedi 5 juillet : Une partie théâtrale du festival aura également lieu le samedi 5 juillet au matin en prenant comme espaces scéniques les rues du village et le marché hebdomadaire. À partir de 17 heures, E. Baconnié et son école de cirque « Badaboum » viendront mettre de la magie dans les yeux des enfants, leur proposant une véritable initiation à l'acrobatie, au jonglage, à l'équilibrisme, au jeu clownesque.

CONCERTS

Enfin, dès 21 heures, un concert clôturera le festival de Sainte Cécile les Vignes. Quatre formations aux couleurs musicales diverses (Les Comptoirs des Fous, La Fanfare en Pétard, Gérard et les stars et True Fantasy) se succéderont dans l'intimité du jardin de la Chapelle de Ste Cécile. Tous font de la fête musicale, celle d'une humanité, d'une passion, des talents hors pairs aux horizons sidéraux et internationaux partagés dans une dimension nouvelle et prometteuse pour le festival de Ste Cécile les Vignes.

Programmation du festival de Sainte Cécile

Samedi 5 juillet
 10h - 12h : Théâtre de rue : une troupe de comédiens de tous horizons, accompagnée d'une fanfare endiablée, déambulent dans les rues du village, à travers un marché provençal riche de saveurs, de couleurs et d'authenticité.
 17h - 21h : Ecole de cirque ; Spectacles de danse orientale et africaine ; Fanfare + buvette et BAR-B-Q.
 21h - 2h : Concerts dans l'enceinte des jardins de la Chapelle de Sainte Cécile :
 21h - 22h : Les Comptoirs des Fous (swing and roll – Montpellier 34)
 22h15 - 23h30 : La Fanfare en Pétard (Ska festif – Strasbourg)
 23h30 - 1h00 : Gérard et les stars (ska, rock, reggae – Arles) 1h15 - 2h30 : True Fantasy (Hip Hop, jungle – Paris)

Tarif : 8 euros (uniquement pour les concerts)
 Contact réservation :
 Office du Tourisme - 04.90.30.78.35.
 Infos : www.sainte-cecile.org.fr/



90 Choristes à Sainte Cécile

Depuis le mois de septembre 2007, la chorale « ARPEGE » est dirigée par une nouvelle chef de chœur, Maryline Leturcq, et regroupe des choristes de 15 villages. Gérard Debeauvais, Suzanne Combe, Hélène et Christian Suchanek étant des membres assidus, ils ont souhaité faire entendre le fruit de leur travail hebdomadaire aux céciliens.

La première partie du concert sera assurée par les quarante enfants, de 8 à 14 ans, de la chorale « Les Polyssons ». Les répertoires seront variés, chants de la Renaissance, chants classiques, chansons à boire, chansons modernes.... Venez nombreux le dimanche 15 juin à 17h30, à l'église de Ste Cécile. Le droit d'entrée sera libre.

Kristin, Alyssa et Freja

L'association loi 1901 « Centre d'Echanges Internationaux » C. E. I. Club des 4 Vents cherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture françaises.

Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement. Pour la rentrée scolaire de septembre 2008, le C. E. I. Club des 4 Vents cherche des familles prêtes à accueillir Kristin (séjour de 6 mois) – Alyssa et Freja (pour l'année scolaire 2008).

Elles sont respectivement originaires d'Allemagne, des Etats Unis et du Danemark. Elles sont âgées entre 16 et 18 ans. Elles adorent parler français, et ce séjour permettra une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constituera une expérience linguistique pour tous.

Si l'expérience vous intéresse, appelez vite votre délégué C. E. I. – Club des 4 Vents.

Contact :
 Marie-Claude Malow
 5, Rue de la Fraîche
 84150 Jonquières
 Tél. 04 90 70 31 72
 06 03 01 53 63
 E.mail.malowos@infonie.fr



ROMAIN CAILLOL

Carte d'identité d'un jeune sportif cécilien

Nom : Caillol
 Prénom : Romain
 Date de naissance : 06/02/1992
 Taille : 1,72 m
 Poids : 65 kg
 Etude : Seconde Générale
 Club de foot : Montpellier Hérault Centre de Formation catégorie 15 ans 2ème année
 Club précédent : 2 ans au CREPS d'Aix en Provence Centre de Pré-Formation
 3 ans au Sporting Club d'Orange

3 ans à la MJC d'Avignon
 Foot éducatif à l'Avenir Cécilien (maintenant RCP)
 Signe particulier : très technique et pur gaucher
 Joueur professionnel préféré : Rothen et Ronaldo.C
 Club préféré : Olympique de Marseille
 Objectif : futur professionnel de football

Actuellement Romain est un garçon épanoui car il est en train de réaliser un rêve de

« gosse », au grand bonheur de ses parents Christian et Marielle (propriétaire du garage Caillol à Sainte Cécile) ainsi que de sa sœur aînée Audrey. Mais Romain garde les pieds sur terre car il sait que le plus dur reste à faire et que le chemin est encore long pour éventuellement un jour signer son premier contrat professionnel. Alors nous lui souhaitons bonne chance et l'encourageons à « s'accrocher » pour réussir dans ce milieu très difficile.



Section Ping Pong Loisirs

La section Ping-Pong Loisirs organise un tournoi ouvert aux 12 ans jusqu'aux Adultes.

Le mardi 27 Mai 2008 de 18h30 à 20h au collège Victor Schoelcher de Ste Cécile
 Inscription Gratuite.

Alors venez vous « éclater » en toute convivialité.

Pour une meilleure organisation du tournoi venez vous inscrire avant le 24 mai à l'Espace Culturel 04.90.30.78.35



Du végétal dans le village



Il y a quelques années, un concours du « Village fleuri » avait connu un vif succès auprès des Céciliens.

C'est pourquoi aujourd'hui nous avons l'intention de relancer cette action en créant un environnement favorable à l'accueil et au séjour aussi bien des habitants qu'aux

touristes.

Ce concours récompensera tous les efforts contribuant à l'embellissement et au fleurissement des parcs, jardins, balcons, façades, espaces privés en remettant en scène nature et culture provençales. Il est conseillé de choisir des essences végétales particu-

lièrement bien adaptées aux conditions climatiques, d'où l'opportunité de remettre en valeur de très nombreuses plantes typiquement méditerranéennes. Laurier rose, arbousier, romarin, acanthe, immortelle, liseron, rose trémière, valériane, lavatère, glycine, bignone, rosier banks, jasmin. Un bon choix de plantes adaptées à la sécheresse pour limiter l'arrosage, l'entretien et l'apport d'engrais. Les plantes annuelles standards, pétunias, bégonias, pélargonium étant très gourmandes en eau, il faudrait se diriger vers une décoration raisonnée.

Ce concours valorisera notre Commune dans toutes les dé-



Recherche à Sainte Cécile les Vignes

L'association « Mémoire retrouvée » propose de faire revivre et partager la mémoire du village ainsi que la société communale.

Pour cela elle recherche des documents photographiques anciens représentant des scènes de la vie sociale en vue d'une exposition. Ces photographies seront collectées auprès des habitants de la commune de Sainte Cécile les Vignes, reproduites sur place immédiatement à la permanence de la mairie,

et restituées aussitôt à leurs propriétaires. L'ensemble des photos après restauration et agrandissement seront exposées. Elles constitueront un patrimoine municipal.

N'hésitez pas à rechercher dès à présent dans vos tiroirs les photos vieilles retraçant les événements d'une vie, vie des métiers ateliers, cartonnages, chasse, pêche, vie religieuse, groupes scolaires, fêtes, distractions, corsos, officiels, pompiers, conscrits, conseils, groupe de personnes.

L'association se chargera de les classer par thèmes et par ordre chronologique.

Elle fournira en outre, un album contenant 60 photos (format 11 x 17 cm) qui deviendra la propriété de la commune, et s'ajoutera aux archives municipales.

Dès que le projet sera mis en place, nous vous informerons des modalités à suivre. Nous comptons sur vous pour retrouver la mémoire de notre village.



Il était une fois... La Chanson Vigneronne

En 1956, le receveur des Postes de Sainte Cécile, M. Lévêque, grand amateur de chant choral ainsi que son épouse, créait avec le docteur

Bouquet, qui en devenait le président, un groupe vocal qui fut baptisé « La Chanson Vigneronne ».

On peut reconnaître sur cette photo de nombreux céciliens qui ont participé aux débuts d'une association aujourd'hui « en sommeil » après de longues années de succès dus aux talents des chanteurs mais aussi des comédiens locaux qui se sont révélés. Citons entre autres: Régis Hugues, Elie et Jacky Bonnet, Raymonde Teyssier, Denise Crozet, Denise Farnoux, Elisabeth Palluch, Olga Monty, Annie Couston, Paulette Alary, Bernadette Bertino, M. Bieulle, et Henriette Mestriner.

Encouragés par la réussite de cette chorale, Henriette Mestriner et Paul Roux créaient en 1958 un groupe folklorique nommé: « L'Escolo Marius André », en hommage au félibre cécilien compagnon de Frédéric Mistral. Ayant pour vocation la défense du patrimoine régional et de la langue provençale, cette association qui fête son cinquantenaire a repris vie et vigueur sous l'impulsion d'André Tournillon et d'Elisabeth Jencel avec la participation de jeunes écoliers.



Appel pour une manifestation du souvenir

Les responsables de la bibliothèque municipale ont lancé l'idée, avec la participation de l'Association des Anciens Combattants et de la municipalité, d'organiser à l'automne 2008 une semaine consacrée à la mémoire de la Grande Guerre 1914-1918.

Comme tous les villages de France, la commune de Sainte Cécile a été cruellement touchée par ce conflit, bien que son territoire ne soit pas le théâtre d'opérations militaires.

Sur les 603 hommes qui ont été mobilisés de 1914 à 1918, 57 ne sont pas revenus et la plupart des autres ont été durement marqués par cette épreuve.

La manifestation projetée pourrait se présenter sous la forme de conférences avec la venue d'un ou plusieurs auteurs, de projections de films et d'une exposition salle municipale.

C'est au sujet de cette exposition qu'un appel est lancé aux habitants du village. Dans chaque famille, on garde le

souvenir d'un père ou d'un grand père qui a participé à la tragédie de ces années terribles.

Certains ont sans doute gardé une carte postale, une lettre venue du front, une photo, un document officiel militaire, qui pourraient être découverts par tous sans trahir l'intimité familiale et permettraient de mettre des noms bien connus de céciliens sur l'anonymat des millions de poilus.

Peut-être même qu'au fond d'une malle dans un grenier on peut retrouver une pièce

d'uniforme, un calot, un képi, un casque ou des bandes molletières!

À toute personne possédant l'un de ces objets, nous demandons de bien vouloir les mettre à la disposition des organisateurs, avec bien entendu la garantie de reprise après la manifestation.

Pour tout renseignement, s'adresser à Nicole Trincal, bibliothèque, ou à Jean Flour tel 04 90 30 87 13

Lou crespèu

(Conte) Juli Collet

Dire que n'en rafoulejave
E qu'aro ame plus lou crespèu !
Crese, segur, se n'en manjave,
Que racariéu tripo e bouièu.

Ai pamens pas la bouco fino,
Ei pas que siègue despichous ;
Aco's la fauto à ma vesino
Que me n'a fa passa lou goust.

Emé soun ome, pèr la casso,
Erian parti de bon matin,
E n'aduguerian cambo lasso
Fauto de lèbre e de lapin.

Coume èro l'ouero d'èstre en bouco
Après agué tant barrula,
Dins li baucas e dins li souco,
Vouguèron me faire dina.

Pèr acoumpagna l'ensalado,
L'avié sus taulo, au bèu mitan,
Uno oumeleto au lard, daurado,
Que just sourtié de la sarfan.

Quand l'aguerian touto avalado
E acaba lou froumajoun,
Tout en metènt sus la bugado
Pèr faire passa li lardoun,

Cascarelet de Juli Collet revira en Franchiman par Andrieu Tournillon

Soun ome demando à Nourino :
« M'as di qu'aviés plus ges de lard ;
Mounte n'as trouva, de platino ? »
Elo respond : « Dins toun placard ».

« Coume ? m'as rauba ma coudeno ?
Sabes que i'a rèn de meïour
Pèr li pèd, quand lis entameno
La tubèio de la susour... »

Coume farai pèr me li vougne,
Aro que n'as fa lou crespèu ?
Léu qu'aviéu siuen de la rejougne
Quand n'aviéu freta mis artèu ! »

Omelette au lard

(Conte) Juli Collet

Dire que j'en raffolais
Et maintenant je n'aime plus le « crespèu »
Je crois sûrement que si j'en mangeais
Je vomirais tripes et boyaux

Je n'ai pourtant pas la bouche si fine
Ce n'est pas que je sois difficile
C'est la faute à la voisine
Qui m'en a fait passer le goût

Avec son mari à la chasse
Nous étions partis de bon matin
Nous ne rapportions rien, jambes lasses
Faute de lièvre ou de lapin

Comme il était l'heure d'être en appétit
Après avoir tant rôdé de-ci de-là
Dans l'herbe sèche et dans les souches
Ils m'invitèrent à dîner

Pour accompagner la salade
Il y avait au beau milieu de la table
Une omelette au lard, dorée
Juste elle sortait de la poêle

Lorsque nous l'eûmes avalée,
Achévé les fromages
Tout en buvant fort
Pour faire passer les lardons

Son mari demande à Honorine
« Tu m'as dis que tu n'avais plus de lard
Où as tu trouvé cette barde ? »
Elle lui répond : « dans ton placard »

« Comment tu m'as dérobé ma couenne
Sais tu qu'il n'y a rien de meilleur
Pour les pieds quand je me blesse
Aux vapeurs de la transpiration »

Comment ferai je pour me les oindre
Maintenant que tu en as fait le « crespèu »
Moi qui prenais bien soin de la ranger
Lorsque j'avais frotté mes pieds.

LE FOYER DE L'AMITIÉ à Sainte-Cécile-Les-Vignes

Le Foyer de l'Amitié de Sainte Cécile les Vignes a tenu son assemblée générale le vendredi 28 mars à la salle Camille Farjon. La Présidente, madame Jeanne Marie Crozet, en présence de 160 personnes et du maire, M. Max Ivan, a dressé le bilan de l'année écoulée : un bilan exceptionnellement dense comme l'on pouvait s'y attendre car le Foyer a la réputation d'être particulièrement actif.

Elle a ensuite annoncé des modifications dans le bureau

et son comité : 8 sortants sont remplacés par Monique Bouquet, Claire Brésolin, Claude Monty et Robert Maenhout. Le programme des mois à venir a été confirmé ou précisé : **un grand pique nique offert aux adhérents le 1er juin, à l'étang ; et la soirée grillades le 19 juin.** Ce programme est possible grâce aux bénévoles qui apportent régulièrement leur aide pour chaque manifestation.

Cette assemblée générale s'est

achevée autour d'un repas offert aux adhérents qui n'ont eu qu'à apporter leur couvert pour pouvoir déguster une belle assiette de charcuterie, du jambon braisé et du gratin dauphinois, fromage et dessert. Le Foyer de l'Amitié continue à prospérer et à permettre à ses adhérents de garder bon pied bon œil.

Renseignements :
04 90 30 74 11
Adhésions : 12 €



La boîte à idées

Le bien être et le mieux vivre ensemble dans notre village sont les atouts majeurs pour créer une dynamique évolutive dans notre commune : en conséquence, une boîte à idées est mise à disposition du public à l'espace culturel. Soyons constructifs, positifs, échangeons nos idées.

Un planning à la Maison du Tourisme



Il est dommage d'avoir à choisir entre plusieurs manifestations le même jour à la même heure.

Nous demandons à tous les organisateurs, avant de prendre une décision, de se rendre à la Maison du Tourisme, où Carole les renseignera sur les dates disponibles (locations de la petite salle des fêtes, de la salle Camille Farjon et du prêt de plateaux).

Un tableau est tenu à jour, et il permettra de voir à long terme les dates déjà retenues, les programmations établies, ce qui évitera les « doublons » et souhaitons-le une fréquentation plus largement suivie, aux manifestations proposées.

Une T. V. locale à votre disposition

Nous vous avons déjà informés de ce site mis en place par Monsieur Serge Mayet : photographe,

caméraman, réalisateur que vous voyez, caméra à l'épaule lors des manifestations à Sainte Cécile. Les reportages sont mis en ligne et vous pouvez les consulter directement chez vous sur internet (www.sud-tv-locale.org)



Les inscriptions à l'école maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu les vendredis 23 et 30 mai – et 13, 20 et 27 juin de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

N'oubliez pas de présenter :
- le certificat de pré-inscription de la Mairie
- le livret de famille
- le carnet de santé.

Informations Mairie

En raison des jours fériés du mois de mai, la mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 9 mai, le samedi 10 mai et le lundi 12 mai.

AVIS DE L'ASA

d'Arrosage, d'Assainissement agricole, d'Écoulement des Eaux Pluviales et d'Amenée d'Eau pour les besoins domestiques à STE CECILE LES VIGNES. Monsieur le Président, Max IVAN, informe que dans le cadre de la mise en application du décret N°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance N°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations

syndicales de propriétaires, il est nécessaire de mettre en conformité les statuts de chaque ASA. De ce fait, le comité syndical (le Président et les 15 syndics) doit être renouvelé par l'Assemblée Générale.

Tous les propriétaires de la Commune s'acquittant de la redevance peuvent faire acte de candidature. Si vous souhaitez faire partie de l'Association autorisée, merci de bien vouloir nous le communiquer au secrétariat de l'ASA en Mairie qui prendra acte de votre candidature.

Sacs jaunes

A compter du 2 mai les sacs jaunes seront à retirer à l'espace culturel. Nous vous remercions par avance d'en prendre note.

Les médecins de garde en mai et juin 2008

Mai
Jour fériés
01/05/08 Dr Couderc 04 75 04 87 33
08/05/08 Dr Arrès 04 90 40 64 76
12/05/08 Dr Bailly 04 90 34 95 52
1er week end du mois Dr Bernasconi 04 90 51 96 33
2ème week end du mois Dr Bailly 04 90 34 95 52
3ème week end du mois Dr Oddon 04 90 60 00 42
4ème week end du mois Dr Vincent 04 90 29 71 81
Juin
1er week end du mois Dr Addala 04 90 29 56 56
2ème week end du mois Dr Bretecher 06 98 92 86 30

3ème week end du mois Dr Bonnoure 04 90 30 83 57
4ème week end du mois Dr Romieu 04 90 30 86 80
5ème week end du mois Dr Arrès 04 90 40 64 76

Numéros utiles

SMUR
04 90 11 21 21
04 90 34 01 12
SAMU 15
Centre anti-poison
04 91 75 25 25
Pompiers 18 ou 112
Pompiers de Ste Cécile
04 32 80 93 10
Centre hospitalier Avignon
04 32 75 33 33
Centre hospitalier Orange
04 90 11 22 22
Protection Maternelle et Infantile
04 90 30 33 60
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
04 90 80 40 00
04 90 80 40 15
Services vétérinaires
04 90 16 41 43
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
04 90 27 70 00
Enfance maltraitée 119
Mairie 04 90 30 80 17
Centre de Loisirs Sans Hébergement
04 90 30 75 10
06 21 88 09 21
Cantine scolaire
04 90 30 74 65
Crèches « Les Cigalous »
04 32 80 97 90
Bibliothèque 04 90 30 78 11
Maison de retraite
04 90 30 80 38

Information aux nouveaux céciliens

La Municipalité de Ste Cécile, attache beaucoup d'importance à l'accueil des nouveaux céciliens. Afin de pouvoir vous rencontrer et vous transmettre certaines informations sur notre village (écoles, centre de loisirs, inscription sur les

listes électorales, associations, etc...), nous vous proposons de venir en mairie vous faire recenser.

D'autre part, la Communauté de Communes « Aygues Ouvèze en Provence » a mis

en place un système d'alerte d'urgence afin de prévenir l'ensemble des habitants en cas de nécessité.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter la fiche dessous et la déposer à la

Mairie le plus tôt possible.

Nous vous remercions par avance

Et nous vous souhaitons une vie heureuse dans notre beau village.

Fiche de recueil de numéro d'appel pour le service d'alerte par téléphone

Je soussigné (Nom en majuscules) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____

souhaite, si la commune doit m'alerter, par exemple en cas de risques naturels majeurs, que soit utilisé pour me prévenir le numéro de téléphone suivant :

1 – Numéro d'alerte principal (Cocher les cases) :

Mon numéro de téléphone fixe est le :

Ce numéro paraît dans l'annuaire Ce numéro ne paraît pas dans l'annuaire (liste rouge)

Ou :

Je n'ai pas de téléphone fixe, et je souhaite être prévenu en priorité sur le numéro suivant :

2 – Autres numéros d'alerte :

De façon complémentaire, je souhaite que l'alerte soit transmise au(x) numéro(s) suivant(s)
(Vous pouvez indiquer un ou deux numéros de téléphone fixe ou mobile de votre choix)

1er numéro complémentaire : _____ 2ème numéro complémentaire : _____

Autres remarques, commentaires et suggestions :

Fait à : _____ le : _____

Signature _____

Comme prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment auprès de CEDRALIS par courrier.

La « GAZETTE » paraît tous les deux mois.

Les articles que vous voudrez faire passer dans le petit journal devront être déposés à la : MAISON du TOURISME Place Max Aubert. Pour ceux qui ont internet envoyer les articles + photos directement à : Clubinformatique4@wanadoo.fr Avec intitulé – sujet ou objet

« gazette Sainte Cécile » (afin d'éviter les messages douteux pour l'ouverture du dossier : virus).

Si toutefois vous aviez des difficultés pour rédiger vos annonces, l'équipe de rédaction se tient à votre disposition.

Calendrier	
Parution	Date limite dépôt
Juillet	19/06/08
Septembre	21/08/08
Novembre	23/10/08
Janvier	11/12/08

A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A

MAI

Samedi 3 Fête de la Vigne et du Vin dans les différentes caves
Dimanche 4 Congrès « Rhin et Danube Vaucluse » - Anciens Combattants de la 1ère Armée Française de Vaucluse
Samedi 17 Organisé par le « Foyer de l'Amitié » orchestre à la salle Camille Farjon
Vendredi 23 A la bibliothèque – 18 h 30 – Yves Furic parlera de la presse régionale et de son journal gratuit l'Esdubo
Samedi 24 Vernissage à 18 h 30 à l'Espace Culturel de l'exposition d'arts plastiques des élèves du Collège Victor Schoelcher de Sainte Cécile les Vignes – Exposition jusqu'au 11 juin
Samedi 24 Concours à la salle Camille Farjon des « Twirling Bâton/Danse »
Du lundi 12/05 au dimanche 01 /06 : tournoi officiel de tennis, organisé par la « Raquette Cécilienne » - Inscriptions au : 06 81 85 94 07

JUIN

Vendredi 6 Soirée de l'Ecole Marius André à la petite salle des fêtes
Dimanche 15 à 17h30, Concert à l'église paroissiale de Ste Cécile les Vignes – Chorale de Camaret « Arpège »
Vendredi 20 Vernissage de l'exposition de peinture d'Isabelle Crozet au Château « les Quatre Filles » suivi d'un repas (30 €/personne – Inscription obligatoire pour le repas) – Exposition visible jusqu'au 14 Juillet
Vendredi 20 Soirée grillades organisée par le « Foyer de l'Amitié » dans la cour de la petite salle des fêtes
Samedi 21 Fête la Musique
Samedi 21 Vernissage à 18 h 30 à l'Espace Culturel de l'exposition de peinture de Mme Gill Wayte – Exposition jusqu'au 6 août
Dimanche 22 « Salon du livre » avec la participation des Vignerons de Ste Cécile
Samedi 28 Fête de fin d'année organisée par l'association le « Sou des Ecoles » et les enseignants

A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A VENIR - A

LANCELLOTTI
POMPES FUNÈBRES

au service des familles

Organisation complète d'obsèques
Transport de corps avant et après mise en bière.
Toutes distances - Contrat obsèques
Marbrerie

6, cours de la Poste - 84290 Sainte Cécile les Vignes - Téléphone : 04 90 30 89 42 - Fax : 04 90 30 74 29



Marilyn BERGER
Jean-marie ROUSSIN

12, Cours du portalet - 84290 Ste Cécile les Vignes
Tel : 04 90 40 97 65 - Fax : 04 90 40 68 53

E-mail : valreas@agence.generali.fr

S.E.G.A. Électricité générale

Jean-Luc ALARCON

DÉPANNAGE ET INSTALLATION

...Électricité
...Plomberie
...Chauffage
...Climatisation

Route de Suze 84290 Ste Cécile les Vignes
Tél. 04 90 30 71 09

Cours du Portalet 84290 Ste Cécile les Vignes
Tél. 04 90 40 41 97

06 07 71 64 91

segaalarcon@aol.com

TULETTE AMBULANCES
VSL - TAXI

Patricia Barthez

24h/24 - 7j/7

6 av. des Alpes 26790 TULETTE
04.75.98.35.84 - 04.75.98.30.16



SAS TEYSSIER

Travaux Publics

Terrassements - Réseaux Divers
Av. Marcel Pagnol
84110 VAISON LA ROMAINE

Carrière COPAT

Vente d'agréats

Entreprises et Particuliers

Pont de Sablet - 84110 SABLET
Tél. 04 90 36 02 59 - Fax 04 90 36 27 82



e.l.m. leblanc
Groupe Bosch

EAU CHAUDE
CHAUFFAGE GAZ

www.elm-leblanc.fr



CABINET MERLIN
Ingénieurs Conseils

AGENCE DE CARPENTRAS

215 avenue de Comtat Venaissin / 84203 CARPENTRAS CEDEX

Tél : 04.90.63.44.11

Eau potable - Assainissement - Traitement des Eaux - V. R. D. - Collecte et traitement des Déchets - Technologies de l'Environnement - Irrigations - Equipements Collectifs et Industriels - Pilotage Coordination - Assistance Administrative et Financière

Atelier d'Architecture
Jean-Paul MASSOT SARL



Jean-Paul MASSOT

Architecte DPLG - Urbaniste "Master of Arts"
POLITIQUE DE LA VILLE, REQUALIFICATION URBAINE, REHABILITATION

10, bd Gambetta - BP 70 134 - 30401 Villeneuve Avignon cedex

tél. 04 90 26 03 08

fax. 04 90 26 12 80

archi.jp.massot@wanadoo.fr www.cyberarchi.com/jean-paul-massot

Construisez votre maison
avec des artisans



Groupement Cécilien d'Artisans
4, avenue Charles de Gaulle
84290 Ste CÉCILE LES VIGNES
Tél. 04 90 40 41 99

VADÉ André
06 72 00 02 19

Directeur de publication : Max Ivan, Maire
Rédactrice en Chef : Claire Brésolin, Adjointe Communication, Culture et Tourisme
Comité de rédaction : Agnès Vincent, Denise Viseur, Jean Flour, André Tournillon, Vincent Faure, Isabelle Crozet, Pascal Crozet, Louis Chalier, Jean-Marc Viseur, Nicolas Fouilleul, Agnès Hostin
Coordination de rédaction : Mairie - Espace Culturel, place M. Aubert
04 90 30 78 35
e-mail : info@sainte-cécile.org
Photographies : Claire Brésolin - Isabelle Crozet - Jean Flour - Jean-Marc Viseur - Philippe Gromelle
Régie publicité : Studio C
Stéphan Compan
06 82 13 46 50

LISTE de MARIAGE

Péchés de Vignes
Décoration Cadeaux

Cours du Portalet
84290 Ste Cécile les Vignes
04.90.40.41.97

"Les Oliviers"



AGENCE IMMOBILIÈRE

Grande Rue - 26790 ROCHEGUDE
tél. 04 75 97 41 47

Cours Corsin - 84420 PIOLENC
tél. 04 32 80 22 51

e-mail : agencelesoliviers@orange.fr

SNC MARBRERIE BOLLÉNOISE

R. VALVERDE & J. LOSCRI

Dépositaire caveau monobloc béton / Pose en 48h
Tous travaux cimetièrre / Revêtement tout granit

10, place Tournefol - 84500 Bollène

Tél. 04 90 40 40 19 - Fax 04 90 40 08 76

Pompes Funèbres Bollénoises

Ets Valverde, 30 ans au service des familles

ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES

Transport avant mise en bière, transport avec cercueil France et Etranger
Démarches et formalités - Contrats obsèques - Incinération - Chambre funéraire

10, place Tournefol - 84500 Bollène

Tél. 04 90 40 40 19 - Fax 04 90 40 08 76